



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

ANNAMED OF COMMENTAL

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES: Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération n°2015/103

OBJET: ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE SINISTRE SUITE A L'ABSENCE DE NEIGE SAISON 2014/2015 STATION DE SAINTE ANNE.

L'absence de neige en début de saison, avec une ouverture plus que tardive du domaine skiable de Ste Anne (le 10 Janvier 2015) a entrainé une importante perte sur le chiffre d'affaires.

La Société de Courtage d'Assurance GRAS SAVOYE, au titre du Contrat Nivalliance LPA/DSF-20132018 contracté par la Communauté, propose une indemnisation de **45** 563.24 €.

Sur proposition du Président, Le Conseil de Communauté, A l'unanimité des membres présents

- > ACCEPTE ce remboursement de sinistre.
- > **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget annexe ski 2015 à *l'article 778*.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

> Le Président, M.Jacques MARTIN.